

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission d'avoir invité l'ONG « opportuniste » que je représente, pour reprendre les termes que le Commissaire Byrne a utilisés hier, à venir s'exprimer aujourd'hui.

C'est vrai que, d'une certaine manière, nous sommes opportunistes. Quand, en 1971, un petit groupe de pacifistes, qui ne se faisait pas encore appeler Greenpeace, a loué un voilier pour se rendre sur l'île d'Amchitka, en Alaska, sur laquelle le gouvernement américain s'apprêtait à se livrer à un essai atomique atmosphérique, on peut considérer qu'ils ont saisi une opportunité afin d'attirer l'attention du monde entier sur les dangers que cette pratique faisait courir à l'humanité, pratique qui a par la suite été bannie par la communauté internationale.

Il en est de même lorsque nous nous sommes opposés au rejet de déchets radioactifs en mer, aux chasseurs baleiniers, au commerce illégal du bois ou, en 1996, lorsque nous avons tenté de stopper les premiers cargos de soja transgénique qui arrivaient en Europe sans aucune information du consommateur ni aucun débat public.

On peut d'ailleurs se demander si cette forme d'opportunisme est meilleure ou pire que celle qui consiste par exemple à exploiter le drame de la faim dans le monde pour des opérations de relations publiques destinées à promouvoir des plantes tolérantes à un herbicide ou qui produisent leur propre insecticide. Nous aurons peut-être l'occasion de répondre à cette question, pour l'instant permettez-moi de revenir au sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Introduction

Je ne parlerai pas directement de la perception du risque en tant que telle, mais de certains problèmes qui existent au niveau de la prise en compte du risque par l'expertise scientifique, et au niveau de la prise en compte de l'avis des citoyens, mais aussi des alternatives technologiques, par les décideurs et le pouvoir politique. En effet, les insuffisances et l'inadéquation des mécanismes et des procédures mises en place à ces niveaux, voire l'inexistence de procédures permettant la prise en compte des préoccupations de la société, influencent directement la « perception du risque » par les citoyens, et mettent en évidence la nécessité de mettre en place un véritable débat démocratique sur l'orientation des choix technologiques.

Au préalable, il me paraît indispensable d'en finir avec certaines idées reçues. Comme l'a montré l'étude sur les Perceptions publiques des biotechnologies agricoles en Europe¹, dont les conclusions ont été présentées hier par Claire Marris de l'INRA, le refus des OGM agricoles par la majorité du public européen n'est pas dû à des peurs irrationnelles ou à une incompréhension vis-à-vis de la science.

Je ne vais donc pas détailler ici les conclusions de cette étude et les différents mythes qu'elle met en évidence, mais j'en retiendrai deux idées :

Premièrement, le postulat selon lequel l'on a affaire à un public ignorant et irrationnel qu'il conviendrait d'éduquer en vue d'assurer une meilleure « acceptabilité sociale » des OGM est manifestement erroné et ne peut que conduire à une impasse. Malheureusement cette croyance que le refus du public résulte d'inquiétudes « éthiques » et « non-scientifiques » semble encore très présente et sert trop de souvent de point de départ à des initiatives destinées à éduquer le public et à le convaincre des bienfaits des OGM.

Il est au contraire fondamental d'accepter l'idée que les citoyens sont capables d'émettre un jugement rationnel et une critique argumentée des mécanismes d'expertise et de décision : *« Les inquiétudes exprimées par les participants dans les groupes de discussion étaient surtout fondées sur des connaissances profanes et empiriques sur le comportement »*

¹ « Public Perception of Agribiotechnologies in Europe » : <http://www.lancc.ac.uk/depts/ieppp/pabe/>

précèdent des institutions responsables du développement et de la réglementation des innovations technologiques et des risques, appuyées par de nombreuses expériences collectivement partagées, qui leur semblaient insatisfaisantes à bien des égards. »

Il s'agit donc d'une crise de confiance envers les institutions dans leur capacité à gérer l'innovation technologique.

D'autre part, il est important de rappeler que, si des « *considérations socio-politiques et éthiques plus larges* » que la question du risque influencent également la perception du public, ces considérations « *ne peuvent pas être facilement séparées des dimensions « scientifiques » du « risque »* ».

Permettez-moi d'explicitier brièvement les problèmes au niveau de l'expertise et de la décision. Je m'exprime ici au nom de Greenpeace mais je tiens à préciser que les analyses et les recommandations formulées ici sont le fruit du travail de plusieurs associations, notamment la Fondation « sciences citoyennes » en France, et d'une partie croissante de la communauté scientifique.

La prise en compte du risque par l'expertise scientifique

Je ne rentrerai pas dans le détail et me contenterai d'indiquer les pistes pour améliorer cette expertise au regard du débat d'aujourd'hui. En deux mots, il est reproché à l'expertise de se livrer à une évaluation en fonction de critères limités, sans arriver à y intégrer la complexité et la variabilité du vivant, ni les effets à long-terme de disséminations d'OGM. La validité d'une telle expertise est limitée par notre compréhension elle-même limitée des mécanismes de régulation du vivant et par notre relative méconnaissance des interactions des organismes vivants avec leur environnement.

La part d'incertitude qui en résulte est soit négligée, soit non prise en compte dans le processus d'évaluation ou de décision.

A cela s'ajoute l'absence d'investigation toxicologique et nutritionnelle rigoureuse à long-terme des effets potentiels des aliments transgéniques, ainsi que l'absence de recherche d'effets inattendus qui peuvent être provoqués par le procédé de manipulation génétique lui-même, ou par l'altération du métabolisme de la plante.

Par exemple, comment les choses se passent-elles à la Commission du Génie Biomoléculaire française, en charge de l'évaluation des demandes de dissémination d'OGM au titre de la Directive 2001/18 ? Je m'appuierai sur la contribution du professeur Gilles-Eric Séralini, lui-même membre de cette commission, au rapport officiel de la CGB de 1998² :

- Les dossiers à expertiser, de plusieurs milliers de pages, ont parfois été transmis quelques jours seulement avant la réunion. Le temps de lecture a été aujourd'hui porté à deux ou trois semaines, ce qui reste peu au regard des charges d'enseignement et de recherche et ne favorise pas une expertise contradictoire.
- La qualité scientifique des dossiers transmis est en général très pauvre et la bibliographie toxicologique, par exemple, ne donne pas lieu à des discussions fouillées, et le principe d'équivalence en substance, continuait à prévaloir à l'époque alors qu'il constitue une indication certes intéressante, mais incomplète.
- Absence de tests de toxicité chronique
- Le caractère non toxique de la protéine Bt au niveau chronique est affirmé d'emblée sur la base de l'utilisation dite courante du micro-organisme Bt en agriculture biologique, alors que l'utilisation du micro-organisme ne peut être assimilée à l'utilisation d'une protéine recombinante, en l'occurrence une toxine activée, contrairement à la protoxine du micro-organisme

² publié le 26 mai 1999, disponible sur www.agriculture.gouv.fr

- Les membres de la Commission n'ont pas accès aux informations concernant les résidus d'herbicide dans les plantes tolérantes

G.E.Séralini ajoute : « Dans leur vaste majorité, les membres de la CGB ont un a priori favorable aux OGM. Ils craignent donc de retarder la recherche ou les biotechnologies en demandant des contrôles supplémentaires [...] Sur les 18 membres de notre commission, la moitié au moins soit travaille sur la transgénèse végétale, soit est professionnellement associée à des programmes de test ou de développements agricoles d'OGM, soit est citée dans les dossiers de développement des OGM [...] Au final, cela ne favorise pas la pluridisciplinarité scientifique.

Les experts extérieurs à la Commission sont proposés par le secrétariat (et non les membres de la commission) à l'industriel ou à l'organisme de recherche développeur d'OGM. Celui-ci choisit lui-même parmi trois propositions. L'expert retenu est le seul à être rémunéré par le Ministère de l'Agriculture. Il déclare simplement à la Commission n'avoir aucun autre lien direct avec le projet et peut même n'avoir à évaluer que la partie agronomique du dossier. Ce système ne favorise pas l'expertise contradictoire. Il ferait sourire s'il ne s'agissait d'un enjeu environnemental et de santé publique ».

Ce fonctionnement de la CGB, ou peut-être devrait-on parler de dysfonctionnement, est de notoriété publique, et à ma connaissance la situation ne s'est guère améliorée au sein de cette commission. Néanmoins on peut se féliciter de ce que l'évaluation sanitaire des OGM est maintenant confiée en France à l'AFSSA.

Environnement

Venons-en maintenant aux risques pour l'environnement, qui sont ceux qui préoccupent avant tout Greenpeace. Mais avant cela j'aimerais clarifier deux points qui ont été abordés hier : le principe de précaution et la notion de « risque zéro ».

Le Principe de Précaution est un principe fondamental, et son application une exigence de nos sociétés pour qui « innovation technologique » n'est plus systématiquement synonyme de « Progrès » ou de « Développement durable ».

Il s'impose d'autant plus dans le cas des OGM que l'on est face à une situation d'irréversibilité. On peut arrêter de nourrir des bovins avec des farines animales, on peut arrêter la production de certains produits toxiques, on peut même retirer des produits alimentaires du marché si un système de traçabilité rigoureux est mis en place, mais on peut beaucoup plus difficilement rappeler une plante, un poisson ou un moustique transgénique au laboratoire.

Rappelons que le principe de précaution n'est pas un principe d'inaction, mais un principe d'action. Il demande en particulier un effort de recherche pour lever les incertitudes concernant les dangers encourus. Appliquer le principe de précaution, c'est prendre une approche scientifique du risque.

En ce qui concerne la notion de « risque zéro », j'aimerais citer les réflexions de Pierre-Henri Gouyon³ (Professeur à l'Université de Paris-Sud, à l'Agro et à L'Ecole Polytechnique, directeur du laboratoire d'Ecologie, Systématique & Evolution du CNRS-UPS-ENGREF). Je ne fais pas mienne toutes ses conclusions, mais les points qu'il soulève sont très éclairants pour le débat d'aujourd'hui :

³ « Pas de progrès sans raison ni précaution », tiré de : POUR La revue du groupe de recherche pour l'éducation et la prospective Dossier « Sciences et agriculture, accords et désaccords », N°178, Juin 2003 pp. 146-151.

« La recherche scientifique devrait se préoccuper toujours autant d'améliorer les aspects techniques, les connaissances fondamentales qui permettent de la technologie et de l'innovation, mais elle devrait aussi en même temps se préoccuper des conséquences de l'innovation. Or, la recherche scientifique le fait très mal à l'heure actuelle. Les scientifiques n'ont pas été habitués à cela dans la plupart de leurs domaines. C'est normal, ils étaient dans la machine à progrès, c'était cela qu'on leur demandait de faire et ils le faisaient bien.

Il est à craindre que les institutions dans lesquelles sont regroupés les plus grands scientifiques n'aient pas encore absorbé cette nouvelle demande de la société. Il est essentiel à l'heure actuelle, que des textes, concernant l'environnement, essaient d'expliquer le plus clairement possible aux scientifiques dans tous les domaines, à quel point on a besoin d'eux pour régler les problèmes en question. Il faudrait que les scientifiques arrêtent de caricaturer les démarches post-modernes. Il faudrait qu'ils arrêtent de croire qu'on exige d'eux le risque zéro. Le risque zéro n'est demandé qu'exceptionnellement (il se justifie parfois cependant, en particulier quand celui qui subit le risque ne peut espérer aucun bénéfice). Il est simplement demandé le mépris zéro ; prétendre que les gens demandent le risque zéro, c'est en général les mépriser intellectuellement.

Les derniers avatars du dossier « OGM » illustrent bien cette situation. Des scientifiques reconnus sont convaincus qu'il faut développer cette technique, on peut les suivre sur ce point. Mais pour juger du dossier dans son ensemble, ils devraient se poser la question des impacts écologiques et économiques de l'application de leurs découvertes. Ce qui est ahurissant dans le débat actuel, c'est que les institutions qui prennent la parole sur ce plan le font en ne se documentant pas, ni auprès d'économistes ou de sociologues compétents sur le sujet, ni auprès d'écologistes (au sens scientifique, s'entend). Il s'agit simplement de défendre la fameuse « machine à progrès ». Elle est considérée comme tellement bonne que tout ce qui peut la ralentir ne peut être que mauvais et la déontologie scientifique s'efface devant cet impératif.

Si l'Académie de Médecine a rendu un rapport où étaient explicitement exclues les questions d'environnement, l'Académie des Sciences a intégré cet aspect sans avoir mené la moindre enquête dans ce domaine et en se gardant bien d'auditionner le moindre expert compétent.

On entend dire qu'il n'y a aucun problème alors que chacun peut se rendre compte que différents dysfonctionnements sont déjà évidents.

** Le fait de rendre une espèce déjà relativement invasive comme le colza résistante à toute une série d'herbicides parmi les plus précieux est une évidente erreur. En effet, le colza se resème naturellement à des taux incroyables. Il faut savoir qu'un champ de colza produit environ 75000 graines au m² et qu'on perd souvent de l'ordre de 10% des graines à la récolte (on en perd beaucoup plus qu'on en sème !). Ces graines tombent sur des bords de routes, de voies ferrées, dans les autres champs, dans des tas d'endroits d'où on voudra pouvoir se débarrasser des plantes de colza. Rendre un colza résistant à un herbicide, c'est acceptable, le rendre résistant à tout, ce qui est en cours de réalisation, est un facteur d'ennuis certains pour l'agriculture et l'environnement de demain. Des colzas tri-résistants, à la suite de croisements spontanés entre différents champs OGM ont déjà été décrits au Canada, trois ans après le début de la culture OGM concernée !*

** Par ailleurs, on a démontré que les gènes passent librement entre les betteraves cultivées et leurs cousines mauvaises-herbes. Ceci qui veut dire que la culture de betteraves transgéniques résistantes aux herbicides rendrait à très court terme les mauvaises herbes résistantes à leur tour. On serait débarrassé des mauvaises herbes pendant deux ou trois ans mais on le paierait en les ayant rendues résistantes pour des siècles à l'herbicide considéré ! Tout le contraire d'une démarche de développement durable.*

** En fait, le problème est qu'on sait très bien que les structures de décision actuelles sont totalement incapables de gérer ces questions et **autoriseront tout ce qui ne présente pas de danger immédiat pour la santé humaine**. Les commissions chargées de l'évaluation des risques ne savent pas comment prendre en compte ce type de considération. Elles ne contiennent d'ailleurs que très peu de spécialistes des questions d'environnement. »*

Comment améliorer le fonctionnement des instances d'expertise ?

cf « Rapport des quatre sages » nommés par le gouvernement français, rapport faisant suite au débat de février 2002 sur les OGM et les essais en plein champ :

« l'expertise n'est efficace que si elle est pluridisciplinaire, collégiale, transparente et indépendante » :

- Elargir le **champ des disciplines scientifiques** couverts par les experts afin de mieux représenter la toxicologie, la biologie des populations, l'écologie ou les disciplines relatives à la physiologie animale et végétale.

La première chose à faire est en effet de clarifier et d'admettre les limites d'une expertise. Sans cela, elle revient à faire prendre à des experts des avis sur des aspects se situant en dehors de leur champ de compétence scientifique.

Il est également nécessaire de clarifier le fait qu'une instance d'expertise n'a pas à se prononcer sur l'intérêt socio-économique d'une innovation technologique. C'est pour cela que le rapport recommande également la création d'une instance parallèle à la CGB, qui serait chargée de délivrer un avis sur l'intérêt socio-économique d'un OGM, avis séparé de l'avis proprement scientifique. Mais ce point n'est pas aussi simple et j'y reviendrai plus amplement.

- Améliorer la qualité des décisions et la **transparence** de l'expertise :

Les avis et les rapports d'évaluation doivent être publiés intégralement. Je cite : *« Le propre d'une expertise collégiale de qualité est de faire apparaître les courants majoritaires sans éliminer les opinions minoritaires. C'est également de faire apparaître le fait que les experts ont ou non argumenté et étayé leur position sur la base de connaissances scientifiques incontestables (publications scientifiques par exemple), c'est enfin de montrer que le ou les présidents se sont attachés à mettre en évidence le caractère " irréductible " des analyses individuelles pour produire une expertise commune »*

- Le troisième point concerne l'**indépendance de l'expert**. Ce n'est ni le moins important, ni le moins complexe à résoudre. Que recommande le rapport ?

« le contenu actuel de la déclaration d'intérêt, telle qu'elle existe pour l'actuelle CGB, devrait être modifié pour s'étendre aux intérêts indirects et non pas seulement, comme aujourd'hui, aux intérêts directs. Pour avoir une portée réelle, il serait indispensable que ces déclarations soient publiées. Des règles de ce type existent pour d'autres instances scientifiques.

Cependant, l'indépendance d'un expert ne peut pas se résumer à son absence de subordination à des intérêts économiques privés et, en l'espèce, les convictions personnelles de l'expert, connues ou non, peuvent aussi constituer des entraves préjudiciables à l'objectivité de son analyse. Il est admis, y compris pour les PGM, que l'indépendance des

membres de l'instance scientifique et l'équilibre global de la Commission reposent sur deux conditions : que l'expert n'attende rien à titre personnel, qu'il n'ait rien à craindre de ses prises de position. Sans doute, les pouvoirs publics, au moment de la nomination, doivent-ils s'attacher à ce que ces deux conditions soient réunies pour chaque expert mis à contribution. »

Permettez-moi d'insister sur cette question de l'indépendance de l'expertise, dont les bases ont été mises à mal au cours de ces vingt dernières années. Philippe Aigrain, dans un texte encore à paraître⁴, indique que l'existence d'une expertise scientifique indépendante « dépend d'une difficile conjonction : l'existence d'équipes de recherche qui visent les usages techniques, dont les financements ne dépendent pas dans leur essence de contrats avec les acteurs industriels du domaine, et un régime de propriété intellectuelle qui ouvre à tous l'exploration des questions et des pistes de développement technique. » Or, depuis 20 ans, on a encouragé les partenariats publics-privés et, dans le même temps, les droits de propriété intellectuelle ont été renforcés et ont vu leur domaine étendu, notamment au vivant. Pour Ph.Aigrain, « on a ainsi créé une situation où le savoir pratique et même les connaissances sous-jacentes nécessaires à l'évaluation d'une technique sont enfermés dans les spécialisations étroites et dans le secret de collaborations qui ne peuvent être soumises à un examen d'intérêt public qu'en surmontant de graves difficultés.»

On ne peut que suivre Ph. Aigrain dans ses conclusions :

- Accroître le financement de la recherche publique et renforcer son indépendance afin qu'elle puisse répondre à sa mission de production de connaissances de base, et nécessaires à une expertise publique indépendante
- Développer la pluridisciplinarité et reconstruire des disciplines scientifiques sinistrées ou négligées car n'étant pas considérées comme porteuses de valorisation industrielle à court terme, telles que la toxicologie, la biologie des populations, mais aussi la pédologie et l'écologie des sols, malherbologie et lutte biologique, approche en termes de systèmes agraires.
- Remettre en cause la brevetabilité des vivant et des connaissances qui, loin de stimuler la recherche, la freine en renchérissant le coût d'accès aux ressources génétiques et en favorisant les acteurs économiques les plus puissants, seuls capables de constituer les portefeuilles de brevets nécessaires la mise sur le marché d'innovations séquentielles.

On se rend compte que ce problème de l'indépendance représente un défi qui va bien au-delà de la publication de déclarations d'intérêts et constitue un aspect majeur de la question que je vais maintenant aborder, à savoir le débat sur l'orientation des choix technologiques.

La nécessité du débat public

La question du risque, de son évaluation et de sa prise en compte est centrale et ne doit pas être oubliée ou séparée lorsque l'on s'intéresse à des aspects plus larges. En effet, si l'on veut combler le fossé entre science et société, il est nécessaire d'aller plus loin et de prendre en compte le fait que les plantes transgéniques introduisent une rupture technologique aux enjeux sociétaux considérables. Pour citer la « Fondation sciences citoyennes » :

« Loin d'être un simple problème de stratégie technico-économique dans la guerre entre les agricultures intensives européennes et américaines, les plantes transgéniques posent toute une série de questions d'ordre :

- *agronomique (durabilité des innovations proposées, gestion de filières séparées pour éviter le totalitarisme d'une technologie, etc.),*
- *environnemental (effets sur les écosystèmes et la biodiversité, avantages rarement nets par rapport aux effets environnementaux de l'agriculture conventionnelle et -- encore moins-- Bio, etc.),*
- *sanitaire (bien que très incertains, les effets sur la santé ne sont pas sérieusement évalués et les chercheurs « lanceurs d'alerte » ont été mis sur la touche ; par ailleurs,*

⁴ Philippe Aigrain, « Scientifiques, encore un effort... »

- les cultures OGM médicaux sont créatrices de risques de contamination dans l'alimentation)*
- *et surtout socio-économique (brevet sur le vivant, mise en dépendance des paysans, pouvant elle-même induire en retour des effets agro-environnementaux comme la perte de biodiversité cultivée). »*

Or, les scientifiques, en tant que scientifiques, n'ont rien à dire sur l'évaluation sociale des techniques.

Les scientifiques peuvent, dans le cadre de leur mission d'expertise et dans les limites de leur champ de compétence, se prononcer sur les risques éventuels et leur probabilité, mais ce n'est pas à eux de décider de l'acceptabilité de ces risques, et encore moins de se prononcer sur un éventuel rapport coût/bénéfice ou sur l'intérêt social ou économique des applications technologiques.

L'expertise ne doit pas être instrumentalisée afin de servir de justification à des choix politiques qui ont des répercussions sur l'ensemble de la société. L'évaluation du risque ne doit pas et ne peut pas se substituer à un débat démocratique, qui seul peut assurer la légitimité de choix technologiques et de choix de société.

Où en est-on de ce débat aujourd'hui en Europe?

Je ne m'apresentirai pas sur les mauvais exemples. En France, par exemple, les recommandations suscitées des « quatre sages » n'ont pas été prises en compte, quand elles n'ont été contredites par le gouvernement. Or il est indispensable que les débats mis en place soient suivis de décisions politiques, sinon ils apparaissent au mieux comme des gadgets, au pire comme une instrumentalisation ou une manipulation.

Voyons plutôt les exemples encourageants, tels que décrits par la Fondation Sciences citoyennes⁵ :

Danemark : une démocratie participative intégrée au processus d'élaboration de la décision

« C'est au Danemark que sont nées les « consensus conferences » (conférences de citoyens), organisées par un solide Office Parlementaire des Choix Technologiques et Scientifiques. 22 conférences de citoyens ont été organisées sur toute une palette de sujets, dont 2 sur les OGM et une sur l'agriculture durable. Loin d'être comme en France un outil sporadique pour gérer l'acceptabilité sociale de décisions déjà prise, les conférences de citoyens sont intégrés au processus parlementaire (elles sont souvent suivies d'un débat parlementaire) et le gouvernement répond par écrit pour motiver ce qu'il retiendra ou écartera parmi les recommandations du panel citoyen. »

Allemagne : la mise en débat des priorités de la recherche n'est pas tabou !

« Le Ministère allemand de la recherche a lancé il y a six mois un exercice original de prospective scientifique (<http://www.futur.de>). Au lieu de se limiter aux grands responsables scientifiques, cet exercice a été élargi aux jeunes chercheurs et à des représentants de la société civile. »

D'après la Fondation SC, bien que le processus ait pour l'instant abouti à des priorités relativement peu novatrices et que la seconde phase du projet ne soit pas achevée, il y a là une initiative à suivre.

⁵ « Quel débat sur les OGM ? Quelle participation de la société civile à l'orientation des politiques de recherche agronomique ? », *Note d'actualité n°1 de la Fondation Sciences Citoyennes*, Octobre 2003 <http://www.sciencescitoyennes.org/>

« Aussi limitée qu'elle soit, cette expérience montre que la participation de la société civile n'est pas condamnée à se limiter à la négociation, en aval, de l'acceptabilité sociale des risques liés aux innovations techniques telles les OGM. La légitimité et l'utilité sociale des innovations ne peut se construire solidement que si le débat démocratique porte aussi sur les choix scientifico-économiques qui conduisent aux innovations, et qui se situent plus en amont : à savoir, les priorités de la recherche... de la recherche publique notamment. »

En conclusion : il ne faut pas mettre en place des débats pour gérer l'acceptabilité sociale en aval, mais débattre des priorités de la recherche en amont, et de la recherche publique notamment.

Alternatives

Cela veut dire prendre en compte des attentes de la société, mais aussi prendre en compte les alternatives technologiques. Si les promoteurs des OGM ont réussi une chose, c'est à imposer l'idée qu'il n'y aurait un agriculture que deux choix possibles : le statu quo ou les OGM.

Il est inutile de préciser qu'il ne s'agit pas d'un débat « pour ou contre la science » ou « pour ou contre le progrès », il s'agit de débattre des pistes de recherche qui méritent d'être explorées – et financées. Ceci est valable pour l'Europe, mais également pour la coopération Nord-Sud. Pour les sommes faramineuses allouées à la transgénèse, combien de pistes de recherche sont négligées, ignorées ou délaissées faute de soutien ?

Il y a deux ans, Greenpeace a commandé un rapport à une université anglaise, qui a recensé plus de deux cents exemples d'agriculture durable menés à bien dans 52 pays du Sud. Ces réussites ont permis à ces communautés locales d'assurer leur sécurité alimentaire grâce à des méthodes simples, peu onéreuses et accessibles, qui n'entraînent pas les paysans dans une dépendance coûteuse à l'égard d'intrants et des compagnies qui les fournissent, et grâce à une utilisation intelligente de la biodiversité, des interactions entre les différentes espèces.

Je citerai également l'exemple du système push-pull au Kenya, une technologie peu onéreuse, efficace, adaptée aux systèmes de production de maïs de petites tailles et qui ne dépend pas de l'achat d'intrants chimiques coûteux ni de semences brevetées. Ce système, mis au point par les scientifiques de l'Institute for Insect Physiology and Ecology, consiste à semer dans et autour du champ de maïs un complexe de plantes qui repousse la pyrale en dehors du champ alors qu'une autre plante l'attire en dehors du champ. Les plantes utilisées repoussent également une mauvaise herbe, la Stirga, tout en accroissant la fertilité du sol par apport de nitrogène.

Ce sont des solutions adaptées aux conditions locales que la recherche agronomique doit aider à trouver, en coopération avec les paysans. Des solutions durables, qui utilisent la meilleure connaissance de la biodiversité que les biotechnologies, au sens large, peuvent également nous apporter. La diversité génétique est un élément essentiel pour le futur de l'agriculture, et elle est également menacée par les OGM, jusque dans les « centres d'origine et de diversité », comme celui du maïs au Mexique.

On a besoin de recherche agronomiques mais il faut rappeler qu'il n'y a pas de solution technologique miracle au problème de la faim. Celle-ci ne résulte pas d'une insuffisance de production mais des conflits et de conditions économiques complexes. La faim résulte avant tout d'un problème d'accès à la nourriture (souvent dans des pays qui sont exportateurs nets de produits agricoles), d'accès aux moyens de production, à la terre ou au crédit. Sur les 800 millions de personnes souffrant de malnutrition, les trois-quarts sont des petits paysans qui n'arrivent plus à vivre de la vente de leurs récoltes, notamment à cause de la fluctuation des prix et de la concurrence déloyale qu'ils subissent de la part des surplus subventionnés de l'agriculture des pays du Nord.

Conclusion :

La mise en place de ce débat public et démocratique doit se faire au niveau national, et l'on a déjà des exemples encourageants, mais aussi au niveau européen. L'expertise doit être améliorée, mais elle ne remplacera pas le débat et la représentation politique. La transparence est nécessaire pour légitimer l'action publique, mais les citoyens doivent également avoir prise sur cette action publique. La consultation des groupes d'intérêts, les fameux « stakeholders », est indispensable mais elle ne devrait pas se faire selon un principe d'horizontalité, qui revient à dire que tous les intérêts se valent et qu'il n'y a pas de hiérarchie verticale.

Ce que les citoyens contestent, au-delà d'une prise en compte limitée du risque, c'est l'absence de justification des grandes orientations technologiques, avec leur impact socio-économique, décidées en grande partie par la diplomatie et par ce qui est perçu comme des institutions technocratiques.

Certes la transparence, la consultation publique et la proximité sont des principes importants, dont il ne faut pas cacher les améliorations de ces dernières années et qui peuvent encore faire l'objet d'amélioration. Mais si la nature des choix technologiques au niveau supranational, avec leurs conséquences sociales et économiques, reste la même, les décisions prises demeureront illégitimes aux yeux d'une part croissante de l'opinion publique.

Et ce n'est certainement pas l'utilisation de l'OMC pour imposer les OGM à des populations qui les refusent qui invalidera ce constat.